

Que faut-il pour ouvrir un salon de coiffure ? Quel budget faut-il prévoir pour s'installer coiffeur ou coiffeuse ? Peut-on exercer en auto-entrepreneur sans diplôme ? Quels sont les facteurs-clés de réussite ?

On compte plus de **83 000 salons de coiffure et coiffeurs indépendants à domicile** en France, soit bien plus que d'instituts de beauté, de fast-foods ou de boulangeries.

Le nombre de coiffeurs/coiffeuses à leur compte est toujours en progression soutenue, avec une croissance du nombre d'installations de **4 à 5% par an**, ce qui en fait un secteur très dynamique. Toutefois beaucoup d'installations concernent des activités à domicile (chez soi ou au domicile des clients).

Sur les 83 000 coiffeurs ou coiffeuses installées, on compte environ 17 800 auto-entrepreneurs ou micro-entrepreneurs, soit plus de **20% du total**.

Le chiffre d'affaires moyen d'une activité de coiffure est de **77 000 € par an** ; 48 % des établissements ne comportent **aucun salarié**.

La coiffure reste une valeur sûre et en progression malgré les effets de la crise.

Voici ce qu'il faut savoir pour ouvrir un salon de coiffure. (Voir aussi notre article : [Ouvrir un barber-shop ou "barbier"](#))

Ouvrir un salon de coiffure : le marché.

On compte environ **9500 créations ou reprises de salons de coiffure** chaque année en France. Les secteurs géographiques les plus dynamiques sont l'Ile-de-France, PACA, Rhône-Alpes, l'Aquitaine, la Bretagne et la Picardie. Le nombre de reprises est en légère baisse, alors que le nombre des créations est en hausse, notamment les créations d'activités de **coiffure à domicile**.

Ouvrir un salon de coiffure, c'est s'inscrire dans un marché qui présente les caractéristiques suivantes :

- le marché est extrêmement **large** mais **très concurrentiel**,
- 70% des salons de coiffure sont **mixtes**, alors que 22% sont réservés aux femmes et 7% sont réservés aux hommes,
- le marché est dominé par les **salons de coiffure indépendants** non rattachées à un réseau (92% du total, contre 8% pour les salons franchisés),
- le nombre de **coiffeurs/coiffeuses à domicile** a connu une explosion depuis 2009 ; ils viennent concurrencer les salons de coiffure traditionnels,
- le nombre moyen d'employés par salon de coiffure est en baisse, ce qui confirme le point précédent,
- le prix moyen d'un shampoing / coupe / brushing femme est de **33 € (20 € pour les hommes)**,
- le marché de la coiffure est **moins tributaire de la crise** que certains autres secteurs de la beauté ou de l'esthétique : la fréquentation reste stable.

Les principales tendances du secteur sont les suivantes :

- de plus en plus de salons se spécialisent sur la **coiffure pour homme / barbier**, notamment dans les grandes villes,
- de plus en plus de salons se spécialisent sur la coiffure pour **enfants**, surtout dans les grandes villes,

- on constate un boum des salons de coiffure **afro**, notamment dans les grandes villes,
- de plus en plus de salons de coiffure développent des offres beauté ou des partenariats avec des instituts de beauté afin de générer une **plus forte valeur ajoutée**,
- les coiffeurs/coiffeuses travaillent de plus en plus avec des marques de **produits naturels** ou biologiques,
- en **zone rurale**, on note la progression du nombre de coiffeurs à domicile, ou camions-coiffure.

Créer son salon de coiffure : les clés de la réussite.

Qu'elle soit exercée en salon ou à domicile, la réussite d'une activité de coiffure réside en grande partie dans les **qualités de son dirigeant(e)**.

Le métier de coiffeur/coiffeuse est particulièrement exigeant et comporte des risques, notamment en terme d'allergies ou de **santé** (problèmes de dos, troubles musculo-squelettiques, fatigue...). Le coiffeur indépendant doit être bon techniquement, mais aussi sur le plan de la gestion et du management. Il doit travailler vite et bien pour garantir une rentabilité suffisante.

Voir aussi notre article : [Les 20 qualités d'un bon chef d'entreprise.](#)

Le coiffeur ou la coiffeuse qui souhaite ouvrir son propre salon veillera à adopter un positionnement porteur, adapté à son marché :

- privilégier si possible un **bon niveau de qualité et un niveau de gamme assez élevé** afin de fidéliser et d'augmenter le panier moyen,
- développer une **image « professionnelle »** pour se distinguer de la concurrence indirecte et des coiffeurs à domicile,
- développer le chiffre d'affaires de **vente de produits** pour compléter les revenus de la coiffure,
- **fidéliser la clientèle** par des événements, des animations, ou des abonnements.

Les normes et réglementations pour ouvrir un salon de coiffure.

La qualification professionnelle.

Ouvrir un salon de coiffure c'est s'installer en tant qu'artisan, il faudra donc obligatoirement **justifier d'un diplôme** :

- brevet professionnel (BP) de coiffure,
- ou brevet de maîtrise de coiffure,
- ou tout autre diplôme professionnel obtenu dans un domaine directement lié à la coiffure.

A défaut il faudra justifier d'au moins **3 ans de pratique** professionnelle en tant que gérant de salon de coiffure, salarié ou professionnel indépendant.

A noter que le **CAP coiffure est suffisant** dans le cas d'une activité de coiffure à domicile.

Les normes à respecter.

- **Normes de sécurité et d'accessibilité :**

- normes relatives aux ERP (établissements recevant du public) : sécurité incendie, extincteurs,
- accessibilité des locaux aux personnes handicapées,
- **Normes d'hygiène,**
- **Affichage des prix des prestations** à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement (seuls les prix des prestations les plus courantes peuvent être affichés à l'extérieur),
- **Affichages obligatoires à l'attention du personnel,**
- **Interdiction des activités médicales.** Les coiffeurs/coiffeuses ne peuvent pas communiquer sur le terme de « massage », qui est réservé aux kinésithérapeutes.
- **Obligation de payer une cotisation à la SACEM,** si de la musique est diffusée dans l'établissement (radio, télévision...).

Quel est le meilleur statut juridique pour ouvrir un salon de coiffure ou pour un coiffeur indépendant ?

Dans tous les cas, l'activité étant artisanale, la création de l'entreprise se fera auprès du centre de formalités de la **Chambre des Métiers**.

Les différents statuts envisageables pour un coiffeur seul sont :

- La **micro-entreprise** (ex-auto-entreprise) : c'est un statut très simplifié mais peu crédible pour une activité exercée en salon ; c'est un statut adapté si l'activité est exercée à domicile (à noter que le diplôme et toutes les autres obligations restent **obligatoires**),
- L'**entreprise individuelle en nom propre** (EI) : c'est un statut adapté mais qui peut réserver quelques surprises en terme de paiement des charges sociales ; en effet, ces dernières étant calculées sur les bénéfices, elles sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre,
- L'**EIRL** : même remarque que pour l'EI. Toutefois, l'EIRL permet de protéger son patrimoine personnel mieux qu'en EI,
- L'**EURL** (SARL à associé unique) : c'est certainement **le statut le plus adapté pour une activité exercée en salon**. Le gérant détermine lui-même sa rémunération, qui sert de base au calcul des charges sociales,
- La **SASU** : ce régime juridique est adapté mais plus coûteux que l'EURL,
- **Pour plus de détails, cliquez sur chacun des liens ci-dessus.**

Créez votre entreprise directement en ligne.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création d'entreprise en ligne. **Pourquoi Legalstart ?** Tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. **[Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.](#)**

Ouvrir ou reprendre un salon de coiffure : les étapes.

Voici les principales étapes pour **ouvrir un salon de coiffure** :

1. **Formez-vous** si vous n'avez pas encore obtenu votre BP (brevet professionnel),
2. **Trouvez un concept** ou un positionnement pour votre future activité : nom, carte des prestations, couleurs, décoration... Le tout doit être validé par une **étude de marché**,
3. **Réalisez une étude économique** : bâtissez un **business plan** et un **plan financier**, listez les besoins et trouvez les **aides et les financements** nécessaires au démarrage,
4. **Identifiez le local** ou le **fonds de commerce** à reprendre ; signez un **bail commercial**,

5. Recherchez les **fournisseurs*** (marques de produits capillaires, linge, machines) : obtenez des devis et négociez les conditions,
6. **Effectuez les travaux** et décorez le salon de coiffure,
7. **Effectuez le [stage de préparation à l'installation](#)** (obligatoire) et les éventuelles formations imposées par les fournisseurs,
8. **Choisissez votre [statut juridique](#) et enregistrez-vous** (Chambre des métiers),
9. Lancez la communication et l'activité,
10. **[Trouvez vos clients \(cliquez pour lire notre article dédié\)](#)**.

***Exemple de grossiste historique en produits de coiffure et accessoires : BC Diffusion** (93320 Les-Pavillons-sous-Bois). BC Diffusion propose des milliers de produits ainsi que des marques exclusives telles que [La Rose Verte](#). **Contactez le commercial directement sur [elie-pierre \(@rose-verte.com\)](#)**.

Quel budget pour ouvrir un salon de coiffure ?

Créer un salon de coiffure implique un certain nombre de **dépenses de démarrage et d'investissements** :

- Frais d'établissement : ce sont les frais de création de l'entreprise,
- Frais d'ouverture de compteurs (eau, électricité, gaz),
- Formations et stages obligatoires,
- Droits d'entrée de réseaux de [franchise](#),
- Paiement du droit au bail ou du [pas-de-porte](#),
- Caution ou dépôt de garantie,
- Frais de notaire ou d'avocat,
- Travaux et aménagements, décoration,
- Acquisition du matériel professionnel notamment les bacs et les sièges,
- Acquisition de matériel de bureau, fournitures, ordinateur, imprimante,
- Stock de produits,
- Coût de l'enseigne et des éléments de communication (cartes de visite, brochures, logo, site internet...),
- Coût des événements et publicité de lancement,
- [Trésorerie de démarrage](#).

Le budget nécessaire pour ouvrir un salon de coiffure est en réalité très variable (**de 5 000 € à 100 000 €**), en fonction du lieu d'implantation ou de l'ampleur des travaux à effectuer.

Des fichiers Excel pour gérer votre salon de coiffure (gratuit).

WikiCrea a mis au point des outils Excel gratuits :

- un modèle de **plan financier**, indispensable pour obtenir des financements : [cliquez ici](#),
- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : [cliquez ici](#),
- un **livre de recettes**, **obligatoire pour les auto-entrepreneurs** : [cliquez ici](#),
- un **modèle de suivi de trésorerie** : [cliquez ici](#).